

APPEL À CANDIDATURE A1006A

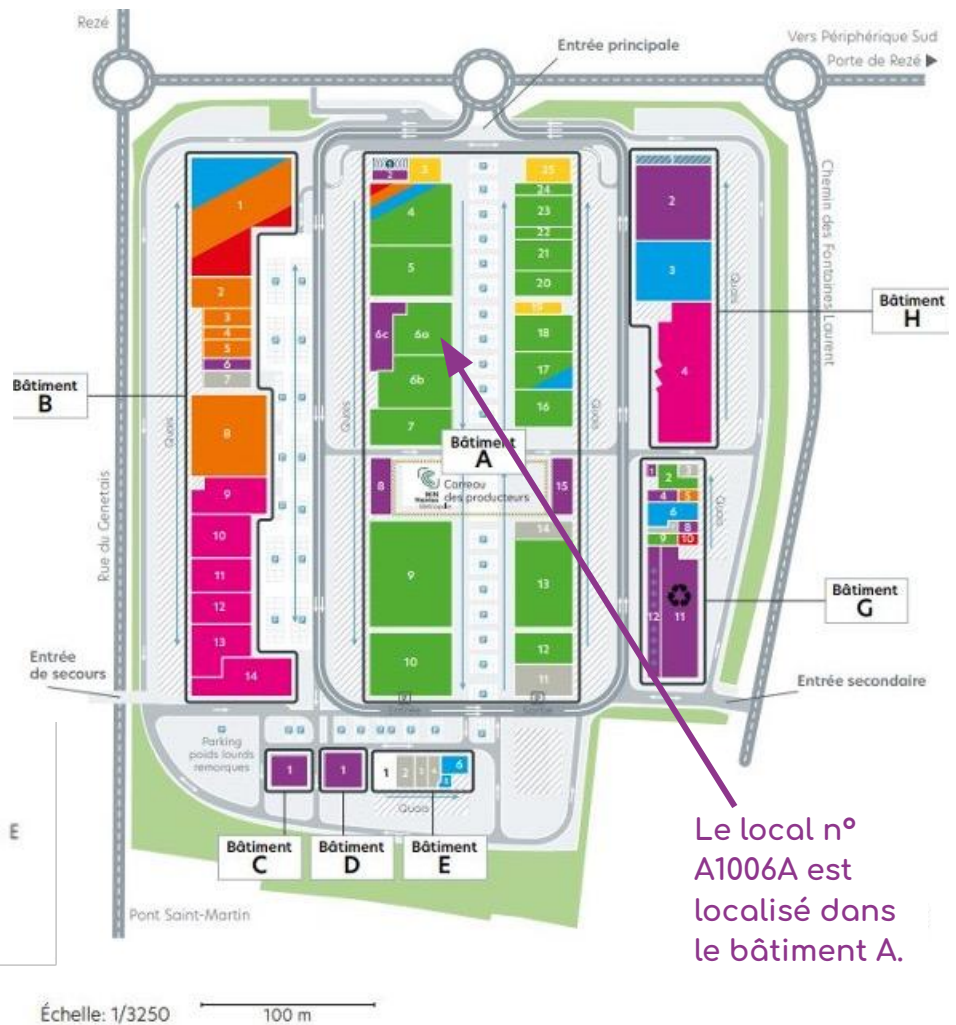
Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un **appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.**

Le local A1006A est destiné principalement à une activité tertiaire.

Localisation

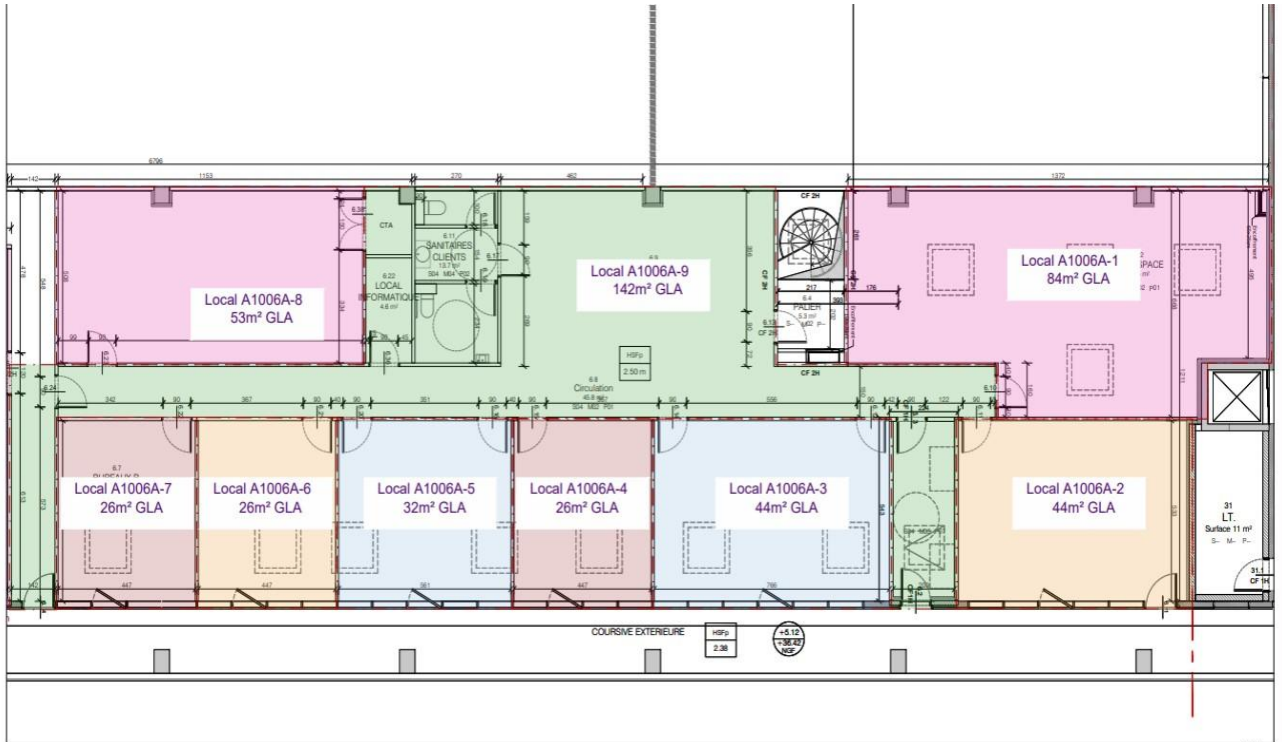
Pour plus de détails,
télécharger
le plan
complet du
MiN Nantes
Métropole
[ICI](#)



Le local n°
A1006A est
localisé dans
le bâtiment A.

Descriptif du local

Au niveau du R+1 du bâtiment A, le local A1006A comprend plusieurs bureaux privatifs d'une surface allant de 26 m² GLA à 53 m² GLA et l'accès à un local à usage commun d'une surface de 142m². Cet espace partagé, nouvellement aménagé, comprend notamment : cuisine, tables, espace détente, sanitaires.





Conditions financières

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans ferme ou possibilité d'une convention d'occupation de 10 ans.

Plus de détails dans le dossier complet.

Tarif 2024

170,44 € /m²/an incluant les charges prévisionnelles*

Augmentation de 2% + ILC / an

Dépôt de garantie :
3 mois de loyer + charges

*Les charges prévisionnelles comprennent le chaud/froid, l'électricité, l'eau, le ménage, le wifi, la maintenance et le contrôle réglementaire des équipements, à la fois de la surface privative et de la partie commune.

Le preneur prendra à sa charge le changement des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.

Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations d'électricité et de télécommunication. La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires obligatoires seront facturés directement au preneur par la SEMMINN.

Fonctionnement du MiN

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Disponibilité

Le local est disponible à partir du
17 juin 2024

Conditions de participation et critères de jugement des offres

Le dossier de consultation contenant toutes les informations nécessaires à la remise d'une offre pour l'occupation des locaux susvisés est à demander par courriel à l'adresse suivante :

commercialisation@minnantes.com

Les conditions de participation et les critères de jugement sont précisés dans ce dossier de consultation.

Date limite des dépôts des offres

10 juin 2024 à 12H00

Aucune indemnité ni aucun droit de remboursement de frais ne sera alloué aux candidats au titre de leur candidature ou de leur offre.

Coordonnées



71 boulevard Alfred Nobel,
44400 REZE
Téléphone : 02.51.72.90.50
choix 2 (comptabilité)
Mail : commercialisation@minnantes.com

Instance chargée des
procédures de recours et de
médiation

Tribunal administratif de
Nantes
6, allée de l'Ile-Gloriette CS
24111, 44041 Nantes Cedex
Téléphone : 02.55.10.10.02 ;
Télécopie : 02.55.10.10.03 ;
Courriel :
greffe.ta-nantes@juradm.fr